



## « PLAN 20 » : LA GENDARMERIE DE NOUVELLE-AQUITAINE PRÉSENTE

### SON ACTION POUR LA FILIÈRE VITI-VINICOLE

Le 12 septembre 2023, au cœur de l'emblématique Cité du Vin à Bordeaux, le général de corps d'armée Samuel DUBUIS, Commandant la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, a présenté aux acteurs du monde viti-vinicole local, les vingt mesures du plan de la gendarmerie pour la filière. Vous pouvez retrouver le livret numérique présentant ce plan régional 20 sur [www.ugvc.fr](http://www.ugvc.fr).

216 000 hectares de vigne en production, 1,6 milliard de litres produits par an pour 7 milliards de valeur marchande, tel est le poids de la filière viti-vinicole en Nouvelle-Aquitaine, première région viticole de France et d'Europe en termes de valeurs. Par ailleurs, avec près de 13 000 exploitations viticoles, environ 54 000 emplois directs et 66 000 emplois indirects, cette région est le premier employeur viti-vinicole de France. Que ce soit du côté des vins ou de celui des spiritueux, la filière est un incontournable du paysage local, une véritable richesse de nos terroirs, et présente de nombreux enjeux de sécurité pour la gendar-

merie. Entre autres, l'agrandissement récent des contours de la Région de Gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine (RGNA), qui vient épouser ceux de la région administrative, place dans son giron davantage de vignobles.

#### Une nouvelle région, de nouveaux enjeux

Compte tenu de la singularité de la région à propos de cette filière et de l'importance des enjeux actuels et à venir, le commandant de région, le Général de Corps d'Armée (GCA)

Samuel DUBUIS, a impulsé une dynamique nouvelle afin de travailler sur une stratégie régionale. Celle-ci implique une logique plus globale autour des différents bassins viticoles, s'appuyant notamment sur les bonnes pratiques déjà menées dans les Groupements de Gendarmerie Départementale (GGD) de Gironde et de Charente depuis plusieurs années.

Réassurer les professionnels de la filière viti-vinicole dans un esprit de co-construction, tel est l'objectif que la RGNA s'attache à conduire à travers ce « Plan 20 ». Ainsi, en juin 2023, la démarche à conduire a été présentée aux deux conseils de bassins viticoles de la région (Bordeaux-Aquitaine et Charente-Cognac), présidés par le préfet de région et réunissant les représentants de la profession.

#### 20 mesures pour un plan régional

Forts de ces bonnes pratiques et suite à la consultation de la filière, vingt mesures concrètes ont été identifiées par la RGNA, portant principalement sur le conseil, la protection et l'accompagnement.

Plus de 150 personnes étaient présentes à la Cité du Vin, le soir du 12 septembre, pour le lancement du plan. Ce sont des professionnels

de la filière, des directeurs d'exploitation, des courtiers, des experts, mais aussi des magistrats, ou des représentants d'administrations en charge du secteur. « Le dénominateur commun porte selon moi un nom simple : le terroir. Celui que vous pétrissez inlassablement au fil des saisons, celui que vous sentez et tentez d'apprivoiser année après année dans une lutte contre les éléments sans cesse renouvelés. Le terroir, celui que nous gendarmes, arpentons sans relâche, cherchant à en connaître tous les enjeux, les ressorts, mais aussi les vulnérabilités afin de garantir une vie paisible à l'ensemble des concitoyens qui y vivent ».

Un livret numérique de présentation du plan a été remis à tous les participants, présentant les 4 axes, déclinés en 20 mesures dont une phare pour chaque. Chacun de ces objectifs repose une logique de « mieux faire », en se basant sur le retour d'expérience.

En Charente, le GDD a signé une convention avec l'ensemble des acteurs de la filière du Cognac. Plusieurs actions ont déjà été concrétisées (formations mutuelles, site internet dédié, correspondants privilégiés...). Un dialogue régulier est entretenu entre la gendarmerie et les professionnels de la filière afin d'adapter les services de prévention et de patrouilles en fonction des besoins.